

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020

N° 23

Objet : Etude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment de la gare routière de Digne les Bains en « Maison du tourisme et de la mobilité » - Demandes de financement auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat régional d'équilibre territorial 2019-2022 et auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de solidarité 2019-2020

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SAVORIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUX Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, PARIS Mireille, POSTEL, Chrystelle, REBOUL Chidéric, RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2020

Appel à candidature E-registre.com

99_DE-004-200067437-20201015-23_15102020

Monsieur Georges PEREIRA, rapporteur, expose ce qui suit :

Aménagée dans les années 1980, la gare routière de Digne-les-Bains, est située à un emplacement « central » qui permet aux usagers d'accéder rapidement aux principaux commerces, services, équipements et établissements publics situés en centre-ville.

Ce site se compose de deux ensembles :

- La plateforme composée de huit quais, d'un espace réservé aux taxis, d'un parking et d'un accès au parking municipal situé en contrebas. Elle permet le transit des lignes scolaires, interurbaines et régionales.
- Le bâti qui accueille l'Office de tourisme, la billettique régionale (exploitation déléguée par la Région à un prestataire privé, convention d'occupation et d'entretien avec la ville de Digne-les-Bains), une salle de repos pour les conducteurs (PAA), des douches et toilettes publiques (gestion communale) ainsi que des locaux des « Gites de France » (gestion départementale).

Ce site présente aujourd'hui de multiples faiblesses en termes de sécurité (saturation à certaines heures, circulations des bus, véhicules légers et piétons mal identifiés), d'accessibilité (accès piéton et vélo potentiellement dangereux), de mobilité (peu d'offre d'intermodalité), d'expérience usager (lieu d'attente peu qualitatif), d'attractivité (identification du lieu mal défini) et de performance thermique (consommation énergétique importante). Globalement ce lieu n'offre pas le niveau de service attendu par les usagers.

Une réhabilitation de cet espace par la Communauté d'Agglomération, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, apparaît nécessaire. D'une part, cette réhabilitation permettrait d'affirmer le rôle de « porte d'entrée » sur le territoire de l'agglomération et de pôle d'échange multimodal de cet équipement qui possède un fort potentiel de développement (seule gare routière de PAA et 3ème gare routière de PACA avec plus de 100 000 usagers par an). D'autre part, sa rénovation (énergétique et architecturale) permettrait de répondre à la stratégie d'exemplarité de la communauté d'agglomération.

Il est proposé au conseil d'agglomération de mener une première étude de faisabilité pré-opérationnelle sur le bâti. Le réaménagement et la sécurisation des quais le long de la Bléone devront faire l'objet d'un travail ultérieur en concertation étroite avec le Conseil régional.

Cette étude doit permettre d'aboutir à une proposition de restructuration et une rénovation du bâtiment en vue de la réalisation d'un ensemble cohérent : la Maison du tourisme et de la mobilité.

L'enjeu principal est d'améliorer le confort des usagers quotidiens et des touristes (temps d'attente, information, correspondances...), en repensant l'aménagement intérieur du bâtiment et les liens entre l'Office du tourisme, la billettique régionale, le centre-ville et le territoire de l'agglomération en améliorant notamment le mobilier d'accueil, la signalétique, l'information et l'offre de mobilité. Cette opération permettra également d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, son insertion urbaine et son intégration paysagère.

Les résultats de l'étude viseront en outre à avoir l'ensemble des éléments juridiques nécessaires à la réalisation d'une convention partenariale de gestion et d'exploitation du site entre les principaux acteurs clés que sont la Région, le Département, la Ville et l'Agglomération.

L'opération se décompose comme suit :

1. Volet technique :

- Réalisation d'un diagnostic (fonctionnalités, attentes des différents acteurs et usagers, insertion urbaine, diagnostic thermique complémentaire).

2. Volet juridique

- Étude des propriétés, modalités de transfert et de gestion du bâtiment.

3. Volet coordination et programmation

- Proposition de scénarios
- Préprogramme
- Estimatif financier

Le coût de cette opération est évalué à 60.000,00 € T.T.C.

En lien avec la stratégie des Pôles d'échanges multimodaux de la Région et la stratégie de redynamisation du centre-ancien (Action cœur de ville), cette étude a été inscrite par notre conseil d'agglomération dans les plans d'actions du Contrat régional d'équilibre territorial et du Contrat départemental de solidarité territoriale. Elle peut bénéficier, via ces deux contrats, de financements du Conseil régional et du Conseil départemental.

Il vous est demandé :

- D'approuver le projet visant à étudier la faisabilité d'une Maison du tourisme et de la mobilité, pour un montant de 60.000,00 € T.T.C. ;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses T.T.C.....	60.000,00 €
Recettes T.T.C.....	60.000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional (30%).....	18.000,00 €
- Subvention Conseil Départemental (30%).....	18.000,00 €
- Autofinancement PAA (40%).....	24.000,00 €

- D'autoriser Madame la Présidente à déposer les demandes de subvention auprès de la Région et du Département et à signer tous les documents afférents à ces demandes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2020

Application accessible à e-journaldeconseil.com

99_DE-004-200067437-20201015-23_15102020

